

Cote du document: PBAS 2022/17
Date: 25 janvier 2022
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Procès-verbal de la dix-septième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

Note à l'intention des membres du Groupe de travail sur le SAFP

Responsables:

Questions techniques:

Nigel Brett

Directeur

Division des politiques et des résultats opérationnels

téléphone: +39 06 5459 2516

courriel: n.brett@ifad.org

Luis Jiménez-McInnis

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: l.jimenez-mcinnis@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre Mc Grenra

Cheffe

Gouvernance institutionnelle

et relations avec les États membres

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: gb@ifad.org

Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance –
Dix-septième réunion

Rome, 12 janvier 2022

Pour: **Information**

Procès-verbal de la dix-septième réunion du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance

1. Le présent document rend compte des discussions du Groupe de travail sur le Système d'allocation fondé sur la performance (SAFP) à sa dix-septième réunion, tenue en ligne le 12 janvier 2022.

Point 1 de l'ordre du jour: ouverture de la réunion

2. Le président a souhaité la bienvenue aux participants et aux membres de la direction du FIDA présents à la réunion.

Point 2 de l'ordre du jour: adoption de l'ordre du jour

3. Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour provisoire: i) ouverture de la réunion; ii) adoption de l'ordre du jour; iii) scénarios envisagés pour le SAFP et le Mécanisme d'accès aux ressources empruntées (MARE) au titre de FIDA12; iv) questions diverses.
4. Aucun point supplémentaire n'a été proposé pour examen au titre des questions diverses et les membres ont adopté l'ordre du jour provisoire sans modification.

Point 3 de l'ordre du jour: scénarios envisagés pour le SAFP et le MARE au titre de FIDA12

5. Deux scénarios ont été présentés pour examen au Groupe de travail: un scénario de base et un scénario parallèle, proposé par la direction pour remédier aux difficultés soulevées par le premier. Il a été considéré que l'option présentée par la direction permettait d'atténuer avec efficacité l'ampleur de l'incidence des modifications intervenues dans les allocations par pays entre la Onzième et la Douzième reconstitution des ressources du FIDA (FIDA11 et FIDA12). Les membres ont remercié la direction pour les informations qu'elle a fournies et ont salué les efforts déployés par celle-ci pour trouver un juste équilibre entre la viabilité financière et les intérêts des pays les plus pauvres, ainsi que pour broser un tableau plus complet des financements octroyés par le FIDA, au titre du SAFP et du MARE. Reconnaissant que les deux mécanismes d'allocation des ressources étaient présentés de manière exhaustive et intégrée dans le document, les membres ont noté que la répartition des ressources totales, telle qu'elle était exposée, n'avait pour l'heure qu'une valeur indicative et dépendait du montant des ressources de base disponibles au titre du SAFP et de la demande réelle de ressources empruntées dans le cadre du MARE.
6. Les membres ont exprimé quelques inquiétudes quant à la répartition des ressources envisagée dans le scénario de la direction, mais ont reconnu que ce dernier était réalisable compte tenu des difficultés structurelles suscitées par la réduction du montant des ressources de base disponibles. En particulier, les participants ont souligné une baisse considérable des ressources allouées aux pays admissibles au Cadre pour la soutenabilité de la dette, même s'ils ont reconnu que le cycle de FIDA11 n'avait pas été pas financièrement viable et que FIDA12 avait été planifié conformément aux nouvelles politiques adoptées pour garantir la viabilité financière à long terme du Fonds.
7. Plus précisément, certains membres se sont déclarés perplexes face à l'idée d'abandonner une approche fondée sur des règles strictes, qui sous-tendait les méthodes de calcul du SAFP et du MARE, pour adopter une formule de répartition au cas par cas. La direction a précisé que le scénario qu'elle proposait avait été élaboré avec toute la rigueur méthodologique requise et que les risques connexes étaient liés à des facteurs échappant au contrôle du FIDA, à savoir la disponibilité des ressources de base et la demande de ressources empruntées.

8. Les membres et la direction sont convenus qu'il était important que le FIDA puisse maintenir la pertinence de son action au profit des pays les plus pauvres, tout en garantissant sa viabilité financière. Les membres ont reconnu qu'il s'agissait de la première fois qu'un mécanisme double était utilisé pour financer le programme de prêts et dons et que, par conséquent, il fallait désormais envisager les ressources dans leur ensemble, et non plus sur la seule base du SAFF. La direction a réaffirmé que l'introduction du MARE ne modifierait en rien la mission du FIDA et que, d'après les engagements pris au titre de FIDA12, le Fonds allouerait pour la première fois la totalité de ses ressources de base aux pays à faible revenu (PFR) et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI). Il a également été relevé que, même si les ressources empruntées n'étaient pas allouées par l'intermédiaire du SAFF, leur distribution obéirait aux mêmes principes et exigences d'efficacité des activités de développement que ceux applicables aux ressources de base, dans la mesure où les projets financés au titre du MARE seraient soumis aux processus de conception et d'assurance qualité en vigueur au sein du FIDA.
9. La direction a réitéré que le FIDA entendait continuer d'accorder des dons au titre du CSD aux pays fortement endettés et à ceux « en situation de surendettement ». L'offre serait fonction du volume de reconstitution des ressources et de la capacité de financement soutenable des dons qu'en retirerait le FIDA.
10. Les membres se sont enquis de l'état d'avancement des discussions engagées par le FIDA avec les PFR et les PRITI admissibles au MARE afin d'évaluer la demande de ressources empruntées. La direction a expliqué qu'en 2020, le FIDA avait pris contact avec 70 pays partenaires afin de déterminer s'ils seraient de prime abord intéressés par la possibilité d'accéder à des ressources aux conditions de financement prévues dans le cadre du MARE. En tout, près de 60% des réponses reçues étaient positives. En 2021, le FIDA a adressé une lettre officielle à l'ensemble des pays admissibles, les invitant à formaliser leur demande de ressources. Depuis lors, des équipes intégrées du Département des opérations financières, de la Division des politiques et des résultats opérationnels et du Bureau de la gestion globale des risques étaient en pourparlers avec les pays admissibles au MARE, et des points d'information sur les principes et critères applicables au MARE étaient présentés aux pays. À ce jour, le FIDA avait reçu des réponses encourageantes, mais il a été noté que la demande de ressources empruntées serait véritablement comprise au fur et à mesure du cycle de FIDA12. Cela permettrait à la direction de continuer à affiner son approche.
11. Les membres ont demandé quelles étaient les mesures prises par les autres institutions financières internationales pour remédier aux problèmes structurels et si celles-ci étaient confrontées à des difficultés similaires à celles rencontrées par le FIDA. La direction a expliqué que les autres institutions financières internationales étaient dotées de structures de financement différentes, dans la mesure où elles proposaient de multiples guichets de financement, qui s'ajoutaient aux financements concessionnels de base alloués par l'intermédiaire de leurs systèmes fondés sur la performance. Étant donné que l'introduction du MARE était toute récente, la direction a reconnu que le FIDA avait une expérience limitée des guichets de financement multiples, et indiqué être disposée à collaborer avec ses partenaires institutionnels et à apprendre de leurs expériences.
12. À la demande d'un membre, la direction a également présenté des informations complémentaires sur la note de crédit moyenne BB qui était visée pour le portefeuille du MARE. Il a été noté que la note de crédit du Fonds dépendait du volume de fonds propres, de l'appui des États membres et de la qualité de crédit du portefeuille total (englobant le SAFF et le MARE). La direction a confirmé que la qualité de crédit du portefeuille global du FIDA était en baisse ces dernières années, et que cette tendance s'expliquait par l'abaissement de la note de crédit enregistrée dans plusieurs pays bénéficiaires. Par conséquent, il était fondamental de conserver une note de crédit équivalente à BB pour le portefeuille du MARE afin de compenser les risques accrus pesant sur le portefeuille du SAFF, et il était tout

aussi essentiel que la note de crédit moyenne se maintienne au niveau des années antérieures et reste conforme aux attentes des agences de notation et des investisseurs.

13. Les membres et la direction sont convenus de la nécessité de conduire une analyse complémentaire en préparation de FIDA13, à partir des enseignements tirés de la mise en œuvre de ces deux guichets de financement pendant FIDA12, l'objectif étant de garantir l'application d'une approche de financement structurée fondée sur des règles, qui permettrait à la fois d'accorder d'importants financements aux pays les plus pauvres et de préserver la viabilité financière du Fonds.
14. En réponse aux questions posées par les membres, la direction a expliqué le mode de fonctionnement de la réserve du SAFF, telle qu'elle était prévue dans le scénario proposé par la direction. La réserve serait créée grâce au plafonnement des allocations reçues par les pays au titre du SAFF, sur la base d'une évaluation de leur capacité d'absorption. Les sommes correspondantes seraient mises en réserve et utilisées pour atténuer la baisse des ressources allouées aux PFR et aux PRITI pour FIDA12 par rapport à FIDA11.
15. Un membre s'est enquis du fait que l'offre financière d'un certain nombre de pays admissibles au CSD augmenterait pour FIDA12, d'après le scénario proposé par la direction. Cette dernière a expliqué que cela s'expliquait par le plafonnement de l'allocation prévue pour l'Afghanistan, pays admissible au CSD, et par la redistribution du montant connexe au profit des autres pays admissibles au CSD, selon la formule de calcul du SAFF.
16. En réponse à une question posée par un observateur, la direction a réaffirmé son engagement en faveur de la réalisation de l'ambitieuse cible de cofinancement fixée pour FIDA12, ce qu'elle s'emploierait à faire en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux, tels que la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement, le Fonds pour l'environnement mondial, le Programme mondial sur l'agriculture et la sécurité alimentaire et d'autres partenaires de développement bilatéraux.
17. Un observateur a également demandé si la direction avait pris en compte l'effet de la hausse de l'inflation lors de l'élaboration des deux scénarios proposés. La direction a confirmé que ce facteur avait été pris en considération et qu'un mécanisme était prévu pour continuer d'aider les pays présentant un risque d'aggravation de la dette.
18. Un consensus s'est dégagé quant au fait que le scénario proposé par la direction devrait être présenté pour approbation à l'occasion d'une session extraordinaire du Conseil d'administration, le vendredi 4 février 2022. Les membres ont dit apprécier la transparence et la clarté de l'analyse présentée par la direction, la rigueur méthodologique appliquée et la sincérité avec laquelle les difficultés structurelles et leur impact sur la disponibilité des ressources ont été examinés.

Point 4 de l'ordre du jour: questions diverses

19. Le Secrétaire a informé le Groupe de travail que les invitations à la session extraordinaire du Conseil d'administration prévue le 4 février seraient envoyées sous peu.
20. Aucune autre question n'a été soulevée et la séance a été levée.